

# LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE

2015/2016

BILAN DE LA 7<sup>ème</sup> EDITION  
2015/2016

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

# **Sommaire**

## **Introduction**

- 1. Données chiffrées : constantes et évolutions (2009 – 2015)**
- 2. Le déroulement de l'appel à projets et la mise en œuvre pratique des parcours**
- 3. Les acteurs du dispositif**

## **Conclusion**

# Introduction

Le plan départemental « **La Culture et l'Art au Collège** » (CAC) a été lancé pour la première fois en mai 2009 sous la formule d'un appel à projets en direction des structures culturelles et des artistes, en partenariat avec l'Education nationale (DSDEN et Rectorat), la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et au sein du Département, la Direction de l'Education et de la Jeunesse.

Ce dispositif a permis à l'ensemble des collèges publics (au nombre de 125) du département d'accueillir jusqu'à trois parcours culturels et artistiques par an.

Ces projets s'adressent à des **groupes classes pendant le temps scolaire pour une quarantaine d'heures**. En lien avec l'organisation pédagogique et les programmes, ils s'organisent de manière souple en une vingtaine d'heures de pratique, dix heures de sorties culturelles et dix heures d'analyse critique et de restitution. Chaque parcours peut bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 3800 euros. Tous les champs de la création artistique ainsi que la culture scientifique et technique sont concernés.

Le critère principal de sélection des projets est le lien fort qu'ils entretiennent avec **un travail de création ou de recherche**.

## **Le bilan de l'édition 2015/2016 :**

La MICACO (Mission « La Culture et l'Art au Collège »), au sein de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis, réalise pour chaque édition un document bilan (mis en ligne sur le site du Conseil départemental : [www.seine-seine-denis.fr](http://www.seine-seine-denis.fr)) permettant de faire un état des lieux, de porter un regard critique et de proposer des améliorations au plan départemental.

Le bilan s'appuie sur des questionnaires adressés aux participants du dispositif (structures culturelles, artistes/scientifiques et professeurs) ainsi que sur des observations de terrain, résultant du travail de suivi des projets effectué par l'ensemble des chargés de mission du service de la culture, de la Mission enseignements et pratiques artistiques en amateur (MEPAA) et de la MICACO.

Les retours et témoignages concernant le (ou les) parcours mené(s) nous permettent de nourrir ce travail et nous sont donc précieux. Nous tenons par conséquent à remercier l'ensemble des acteurs qui ont pris le temps de répondre à nos questions.

Pour la première année, les questionnaires ont été transmis de manière dématérialisée par le biais d'un document à compléter en ligne. Ce procédé semble avoir bien fonctionné et a permis de renforcer la fluidité des échanges entre le Département et les acteurs du dispositif.

Les évolutions successives permettent donc aujourd'hui de proposer **une procédure d'appel à projets quasi entièrement dématérialisée** (via la plateforme MICACO et les questionnaires bilan en ligne)

Suite à l'envoi des questionnaires, la MICACO a ainsi pu récolter :

- 201 réponses d'artistes/scientifiques, soit un taux de retour d'environ 67%.
- 84 réponses de structures culturelles, soit un taux de retour d'environ 85%.

Pour la deuxième année, et face au constat récurrent du peu de réponses obtenues de la part des acteurs éducatifs, la MICACO et la DSDEN ont décidé de travailler ensemble la récolte d'informations auprès des enseignants.

Un questionnaire commun a donc été établi et l'envoi a été réalisé par la DSDEN. Le taux de réponse est un peu plus élevé que les années précédentes, sans toutefois nous permettre d'avoir une vision exhaustive.

- 106 réponses de professeurs, soit environ 35% de réponse.

Parallèlement, la DSDEN 93 (Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine Saint Denis) mène également chaque année un travail de bilan s'appuyant sur des suivis de terrain et les questionnaires envoyés aux enseignants.

Ces deux bilans portent chacun un regard spécifique sur le dispositif. Ils se recoupent et se complètent, et permettent de proposer conjointement des améliorations au plan départemental.

Chaque année, des remarques concernant la mise en œuvre de l'appel à projets et des parcours se font entendre dans les bilans. Ces suggestions ont permis à la MICACO, depuis le début du dispositif, de faire des réajustements et de proposer des évolutions.

On constate que, depuis quelques années, ces critiques ont tendance à être relativement similaires et ont, dans leur majorité, déjà été appréhendées. Le dispositif semble donc être arrivé à une forme de **maturité**, qui permet **une stabilisation dans son fonctionnement** et dans la mise en place des parcours dans les collèges.

Lors des deux éditions précédentes, nous avons porté un regard sur les premières années de vie du dispositif afin de revenir sur les évolutions et sur les constantes qui ont traversé la mise en place de ce plan départemental. Une étude chiffrée étant à chaque fois réalisée, cela nous avait permis de nous appuyer sur des données précises et d'analyser ainsi leur évolution.

Pour le bilan 2015-2016, il nous a semblé intéressant de poursuivre ce travail d'analyse chiffrée en incluant la 7<sup>ème</sup> édition.

Ensuite, ce bilan nous permet de revenir sur certains points centraux et récurrents du dispositif et de porter le regard de manière plus poussée sur quelques aspects spécifiques au travail de bilan mené pour cette année.

## 1. Données chiffrées : constantes et évolutions (2009 – 2015)

Une mobilisation forte et renouvelée qui permet une répartition territoriale équilibrée.

### ▪ Nombre de parcours déposés et réalisés

|  | 2009/2010 | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de parcours déposés (en nombre)               | 658       | 443       | 408       | 342       | 381       | 394       | 346       |
| Nombres de parcours qui se sont déroulés (en nombre) | 284       | 307       | 301       | 285       | 300       | 302       | 300       |

### ▪ Nombre de structures impliquées

|   | 2009/2010 | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de structures impliquées (en nombre) | 82        | 93        | 77        | 83        | 95        | 100       | 99        |

L'étude de ces deux tableaux nous confirme que **la mobilisation est forte** depuis le début et se maintient à un niveau élevé ces dernières années. Le dispositif garde donc, au fil des années, l'adhésion des structures culturelles et scientifiques.

On remarque toutefois que le nombre de parcours déposés a tendance à baisser, alors que le nombre de parcours qui se déroulent effectivement (c'est-à-dire les parcours validés par le comité de pilotage) reste quasi stable. Cela a pour conséquence de réduire le nombre de parcours qui sont refusés et démontre alors une adéquation grandissante des propositions reçues avec le cahier des charges du dispositif.

Le grand nombre de dépôts recensés pour l'édition 2009/2010 s'explique par le fait que la procédure de candidature était différente et ne nécessitait pas, pour cette première année, de visa d'un chef d'établissement.

**Le nombre de structures impliquées reste également élevé.** Cela démontre une grande diversité des partenaires, allant des petites compagnies aux Etablissements publics nationaux, en passant par des artistes seuls (la possibilité pour un artiste de présenter un projet en son nom propre étant maintenue depuis le début) et des lieux/associations de tailles intermédiaires.

Depuis le début du dispositif, deux partenaires structurants : les associations Citoyenneté jeunesse et F93, portent à eux deux l'équivalent d'un tiers des parcours (une centaine environ chaque année) offrant une diversité des champs sollicités et une ouverture importante vers la culture scientifique et technique.

La critique, parfois émise d'une « monopolisation » du dispositif par quelques grandes structures semble donc ici largement nuancée, le nombre de structures étant stable ces trois dernières années (dans une fourchette de 95 à 100 partenaires) pour un nombre de parcours réalisés quasi équivalent (77 structures pour 301 parcours en 2011/2012 et 99 structures pour 300 parcours en 2015/2016). Une place reste donc bien ouverte à des structures de taille plus modeste et à leur renouvellement.

▪ **Nombre de collèges concernés**

|   | 2009/2010 | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Nombre de collèges concernés<br/>(en nombre)</b> | 115       | 119       | 118       | 116       | 117       | 123 *     | 122       |

\* Entrée dans le dispositif des 5 nouveaux collèges issus du Plan Exceptionnel d'Investissement. Le nombre total de collèges publics est donc passé de 120 à 125 à la rentrée 2014.

On remarque que, depuis le début, **le nombre de collèges** ne participant pas du tout au dispositif (c'est-à-dire n'ayant aucun parcours) est très faible et n'a jamais dépassé le nombre de 5 par an.

De plus, on constate qu'il ne s'agit pas d'une année sur l'autre des mêmes établissements. Cela nous permet d'affirmer que les raisons de cette non-implication de quelques collèges dans le dispositif sont conjoncturelles (changement d'équipe, autre projet important très mobilisateur pour l'établissement une année donnée...) et non structurelles.

▪ **Champs disciplinaires (thématiques principales)**

|                                     | 2009/2010 | 2010/2011 | 2011/2012 | 2012/2013 | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                     | %         | %         | %         | %         | %         | %         | %         |
| Patrimoine, architecture, urbanisme | 2         | 3         | 3         | 3         | 2         | 6         | 6         |
| Arts visuels/cinéma                 | 31        | 26        | 29        | 22        | 29        | 24        | 25        |
| Spectacle Vivant                    | 47        | 48        | 44        | 46        | 48        | 49        | 44        |
| Sciences/ Sciences humaines         | 9         | 17        | 17        | 16        | 12        | 11        | 12        |
| Littérature/illustration            | 6         | 5         | 7         | 13        | 9         | 10        | 13        |
| Pluridisciplinaire *                | 4         | 2         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         |
| Total                               | 100       | 100       | 100       | 100       | 100       | 100       | 100       |

\* La catégorie « Pluridisciplinaire » qui est visible en 2009 et 2010 a ensuite été supprimée car elle s'est révélée non pertinente

On constate que le **champ du spectacle vivant** (théâtre, danse, musique, arts du cirque et marionnettes) reste depuis le début du plan départemental le plus représenté (environ 50% des parcours). Ensuite, viennent les parcours du domaine des **arts visuels et du cinéma**, qui s'élèvent à environ 1/4 des projets CAC. Ces deux données existantes dès le début du dispositif se vérifient encore aujourd'hui.

Les thématiques liées au **Patrimoine/Architecture/Urbanisme** restent quant à elles relativement faibles, une hausse étant toutefois à noter sur les deux dernières années. Les sciences/sciences humaines sont stables autour de 10 à 15% et les domaines artistiques liés au livre (**littérature et illustration**) représentent aujourd'hui environ 10% du total des parcours.

Depuis le début du dispositif, les grands équilibres thématiques restent relativement stables. Il semble donc important de continuer notre travail de diversification des thématiques présentes dans les parcours et notamment en poursuivant l'effort de communication et d'accompagnement auprès des partenaires issus des champs de la littérature/illustration et du patrimoine.

## 2. Le déroulement de l'appel à projets et la mise en œuvre pratique des parcours

Les remarques concernant les aspects pratiques de mise en œuvre des parcours restent relativement similaires aux années précédentes. La majorité des suggestions a déjà été appréhendées par la MICACO et ne permettent pas, à nos yeux, de dégager de véritables soucis entravant le bon déroulement du dispositif. Le Département s'est en effet efforcé, depuis le début du dispositif, à prendre en compte les remarques et à faire, dans la mesure du possible, des réajustements. Sa disponibilité pour accompagner et répondre aux questions diverses est réaffirmée et permet de faire face aux demandes diverses des acteurs.

Nous allons donc, dans cette partie, proposer à titre de rappel **une synthèse des points les plus souvent évoqués** dans les questionnaires diffusés aux différents acteurs. Nous nous pencherons toutefois de manière plus précise sur certains **points d'actualité**, comme les difficultés rencontrées dans l'organisation des sorties, ou points que nous avons souhaité approfondir cette année.

### ▪ Le calendrier de l'appel à projets

La question du calendrier, et notamment **les dates de dépôt des parcours** fixées dans le cadre de l'appel à projets (mars à mai pour la pré-construction des parcours et le dépôt des candidatures) est de manière régulière soulignée comme problématique par une petite partie des acteurs. Ces contraintes de calendrier obligent en effet les structures culturelles et les enseignants à construire les actions au moment même où celles de l'année en cours se déroulent. La disponibilité des acteurs n'est donc pas la meilleure à ce moment là. De plus, la plupart des structures culturelles n'ont pas encore arrêté leur programmation à cette période, ce qui rend plus compliquée la construction des parcours en lien avec cette dernière.

Bien que le calendrier de l'appel à projets ne soit pas idéal, il semble difficile de le modifier. En effet, si nous voulons pouvoir communiquer les résultats avant la fin de l'année scolaire et laisser un temps assez important à la rentrée pour que les parcours se finalisent, les candidatures doivent nécessairement être déposées avant la fin mai. Un délai de moins de trois semaines pour leur examen ne permettrait pas de garantir une évaluation rigoureuse. Le seul ajustement possible a été acté et consiste à donner plus de temps aux structures et aux professeurs en ouvrant les candidatures au tout début du mois de mars.

De plus, nous pouvons ajouter que ce calendrier sera d'autant plus adapté si les professeurs et les structures s'entendent sur un niveau de construction « raisonnable » du parcours avant son dépôt. Il semble donc nécessaire de communiquer davantage sur le niveau de construction que doit avoir un parcours pour être déposé et identifier clairement le temps de septembre à octobre comme un temps important de finalisation du projet.

### ▪ Le nombre de projets déposés et priorisation

Depuis la création du dispositif, le nombre de projets pouvant se dérouler dans chaque collège est limité à trois par année scolaire. Malgré certaines demandes récurrentes, aucune dérogation à cette règle n'est possible pour des raisons d'égalité entre les établissements et de répartition des parcours sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis.



Les classes à profil spécifiques (Segpa, Ulis,...) ou les établissements en zone prioritaire ne peuvent non plus bénéficier d'une dérogation. Toutefois, le comité de pilotage porte un regard attentif à ces situations spécifiques dans le choix des parcours retenus dans les collèges. Au moment du dépôt, les chefs d'établissement ont toutefois possibilité de donner son visa jusqu'à 5 parcours.

Dans la situation où un collège a déposé plus de trois parcours, la MICACO a mis en place **une procédure de priorisation**. En se rendant sur la plateforme, le chef d'établissement peut ainsi classer ses projets par ordre de préférence. En cas de validation de plus de trois projets, le comité de pilotage tiendra compte de cet ordre et conservera dans le collège les trois parcours les mieux placés. Pour l'édition 2015/2016, nous avons reçu 29 réponses sur 34 établissements concernés, soit 85 % de taux de réponse. Ce chiffre nous montre que les chefs d'établissement sont, pour la grande majorité, attentifs à cette demande qui permet au comité de faire un choix au plus près des souhaits du collège.

Cependant, cette année encore et de manière récurrente, quelques collèges dépassent le nombre maximum de dépôts autorisés. 7 collèges ont ainsi déposé plus de cinq projets en 2015.

Si cette situation démontre un grand intérêt de l'établissement pour le dispositif CAC, cela peut provoquer des **situations de concurrence** entre enseignants et entre structures et engendrer des sentiments de frustration et de découragement. La MICACO et la DSDEN réitèrent donc son appel à la vigilance des établissements pour veiller à respecter la limite du nombre candidatures autorisées.

#### ▪ La relocalisation de parcours

Depuis le début du plan départemental, un système de « **Bourse aux parcours** » a été mis en place afin de permettre à des établissements n'ayant pas atteint le nombre maximum de parcours au moment de l'appel à projets de bénéficier de projets supplémentaires.

Les parcours placés dans la « Bourse » sont des parcours validés par le comité de pilotage mais ne pouvant se dérouler dans le collège initialement prévu, celui-ci ayant atteint le quota maximum de trois projets.

Cette solution, si elle permet à un nombre plus important de collège de bénéficier du dispositif « La Culture et l'Art au Collège », n'est toutefois pas idéale. En effet, la « relocalisation » d'un parcours nécessite pour les structures et les enseignants qui en bénéficient de faire un effort important d'adaptation, de co-construction et de souplesse pour que cela se passe bien et fasse sens. Toutefois, les suivis de terrain effectués spécifiquement sur ces parcours « relocalisés » ne font pas ressortir de difficultés particulières dans la mise en œuvre, une fois le parcours débuté.

On remarque que pour l'année 2015/2016, la « Bourse » a connu **un succès grandissant** et a permis à 28 parcours de se relocaliser dans un nouvel établissement. De plus, sur les 7 collèges n'ayant déposé aucun projet à la date de clôture de l'appel à projets en mai 2015, quatre ont pu rejoindre le plan départemental grâce à ce système.

L'utilité de la « Bourse » est donc bien réelle et permet à des enseignants qui, pour diverses raisons telles qu'un changement d'établissement, n'ont pas pu présenter de projets en fin d'année scolaire, de se mobiliser à la rentrée en septembre. D'autres enseignants qui se seraient vu refuser un projet (pour cause d'invalidation par le comité de pilotage) peuvent également profiter de cette opportunité pour s'engager sur un nouveau parcours.

### ▪ **Le financement des parcours**

Malgré une tendance chronique, qui se retrouve chaque année, à solliciter plus de moyens, le montant de la subvention allouée par le Département (3800€ maximum/parcours) semble globalement permettre de couvrir les frais liés à un parcours (rémunération, transports, sorties...)

Un point mérite cependant réflexion et concerne **la prise en compte financière de « l'ingénierie de projet »**.

En effet, beaucoup de structures mettent en avant le temps de travail qui est nécessaire en amont et pendant le déroulement du parcours. Cela représente un coût certain, qui n'est pas explicitement compris dans l'enveloppe allouée par le Département. Cette question se pose de manière différente selon que la structure est, en parallèle, déjà aidée au fonctionnement par le Département ou non.

En complément, il convient de rappeler que certaines structures arrivent à obtenir des **financements complémentaires** de la part d'autres partenaires (subventions, mécénat...). Cette pratique reste fortement encouragée par le Département.

### ▪ **L'organisation générale du temps de parcours**

Les quarante heures de parcours apparaissent pertinentes à l'ensemble des acteurs pour qui la difficulté réside plus dans **le bon équilibre entre cours « traditionnels » et temps du parcours**.

La nécessité d'une réelle continuité entre les séances et la bonne articulation entre les différents temps ressort également des bilans des professeurs comme des artistes. En complément, on peut noter que des retours très positifs ont été faits concernant des cas dans lesquels le parcours a pu bénéficier de journées banalisées ou de « mini-stages » (une journée entière dédiée à la pratique de la discipline artistique). Cette pratique devrait donc être davantage encouragée.

### ▪ **Les sorties**

Le contexte de l'année 2015/2016, marqué par les attentats de janvier et novembre 2015 et **le renforcement du plan Vigipirate**, a considérablement bousculé l'organisation des temps de sorties. Ainsi 77% des structures disent avoir rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de leur parcours culturel.

De nombreuses sorties ont ainsi été annulées. Dans certains cas, ces visites ont pu être maintenues mais sous condition de ne pas utiliser les transports en commun avec pour conséquence, dans la majorité des cas, d'obliger les structures à louer un autocar et engendrant donc des contraintes importantes sur le budget des parcours concernés.

Globalement, les structures culturelles et les équipes enseignantes ont fait de leur mieux, au vu du contexte, pour mener les projets à bien et ainsi la majorité des élèves ont pu bénéficier de sorties cette année.

Des solutions alternatives ont pu également être trouvées, comme le remplacement de certaines sorties par des temps en classe, la venue d'intervenants extérieurs ou le redéploiement sur d'autres lieux de sorties en proximité. En moyenne, ils sont donc 19% à avoir pu faire une sortie dans l'année, 29% à avoir fait deux sorties, 26% à être sortis trois fois, 22% à être sortis quatre fois et 4% cinq sorties et plus.

Au total, plus de 80% des élèves ont donc pu bénéficier d'au moins deux sorties, ce qui est un chiffre satisfaisant au vu du contexte difficile de l'année.

A la lecture des questionnaires, certains acteurs ont régulièrement fait remarquer que les sorties pouvaient parfois être **trop déconnectées du projet global du parcours**, ce qui posait un problème de cohérence. On peut dire que cette situation semble s'être améliorée au fil des années et que le rôle des sorties dans la construction d'un parcours CAC semble être aujourd'hui bien comprise.

Pour exemple, cette année 90% des artistes disent avoir été associés au choix des sorties effectuées dans le cadre du parcours et 63% ont physiquement participé à ces sorties. Si ce dernier chiffre pourrait encore augmenter, il convient toutefois de souligner la progression qui a eu lieu à ce niveau et montre que le choix du parcours culturel est bien de plus en plus en lien avec le travail proposé par l'artiste en atelier.

#### ▪ Le temps de clôture

Ce temps est, cette année encore, réaffirmé comme un moment clé du parcours, qui est régulièrement cité par les artistes et les enseignants comme le moment leur ayant apporté le plus de satisfaction.

Parfois, ce temps de clôture est vu comme un temps servant uniquement à valoriser une production finale à l'issue du parcours, ce qui peut avoir pour conséquence une pression trop importante imposée au groupe classe et peut parfois entraîner l'annulation de ce moment par « manque de temps » ou « production insuffisante » de la part des élèves. Il convient donc de rappeler que le but de ces temps de restitution est avant tout de **rendre compte de ce qui a été vécu par les élèves** tout au long du parcours, sans chercher à valoriser uniquement un résultat final.

Ainsi, par exemple, les heures prévues pour la préparation de ce temps (cf. cahier des charges mentionnant qu'une dizaine d'heures doivent être dévolues à « Des temps de réflexion/débat et dédiés à la préparation du temps de clôture ») doivent bien être utilisées en tant que telles et ne doivent pas empiéter de manière trop importante sur les temps d'atelier.

#### ▪ Les temps de réflexion/débat

En complément des ateliers et des sorties, le dispositif inclut dans son cahier des charges l'organisation de temps réflexifs. Ces temps sont partie intégrante des 40 heures qui constituent un parcours et doivent permettre « d'explicitier la démarche de l'artiste/du scientifique et le sens du projet et les rôles doivent être bien répartis et équilibrés entre professeur/ artiste ou scientifique/structure/autres intervenants ».

Lors du dernier bilan, nous avons souhaité nous pencher plus spécifiquement sur ces temps pour mieux cerner la manière dont ils sont mis en place concrètement dans les parcours CAC. Pour ce faire, une question spécifique avait été posée dans les questionnaires bilan envoyés aux structures culturelles et enseignants.

A la lecture de l'ensemble des réponses, il avait été pointé que la réflexion et le débat étaient des éléments très majoritairement présentés comme « **partie intégrante** » **des parcours**. Cela signifie que les structures culturelles et les enseignants donnent une place de premier ordre à la prise de recul et à l'analyse critique dans les projets proposés aux élèves. Ce point est essentiel et montre que cette spécificité du dispositif « La Culture et l'Art au Collège » est bien intégrée.

Cependant, on remarquait que la manière dont ces objectifs étaient réalisés semblait souvent **peu formalisée**. Cela signifie que, bien que vue comme « constitutive » de tous les autres temps, la réflexion ne s'appuie pas majoritairement sur des outils et/ou apports spécifiques.

En effet, un grand nombre de réponses n'apportait que peu d'éléments concrets sur la manière dont ces temps sont mis en œuvre (quand ?, comment ? avec qui ?). Il semble alors que la frontière entre temps d'atelier et temps de réflexion soit difficile à définir.

On se rendait compte, par exemple, que dans quasiment 70% des cas, ces temps sont organisés lors des ateliers. Seuls un tiers des parcours proposent des séances spécifiquement dédiées à un débat ou à une réflexion plus poussée.

La question des personnes en charge de ces temps est également importante : si la présence de l'artiste principale du projet était dominante (environ 40% des réponses), les autres approches étaient assez faiblement représentées (15% la structure seule, 6% le(s) enseignant(s) seul(s), 6% autre(s) intervenant(s)).

De plus, on pouvait constater que la majorité des temps d'analyse critique avaient pour objet de revenir sur le contenu des ateliers (environ 47% des réponses) et un tiers environ reposaient sur une discussion autour des sorties (préparation, échanges après une visite/un spectacle). L'apport de contenus plus larges (thématique complémentaire, sensibilisation/réflexion plus large sur la discipline artistique...), quant à lui, restait minoritaire avec environ 20% des réponses.

Un dernier point ressortait de cette analyse et posait également question : dans 35% des réponses, il apparaissait que ces temps avaient été exclusivement menés entre adultes, c'est-à-dire en dehors des heures avec les élèves. Il s'agit donc là de **temps d' « ingénierie » du projet**, de construction/préparation, de bilan, et d'échanges (en réunion, par email, par téléphone) entre la structure, l'artiste et l'enseignant.

Si une bonne communication entre les encadrants du parcours est essentielle et doit être encouragée, il nous apparaissait toutefois dommageable que la classe ne soit pas associée, a minima, à une partie de ces temps d'échange.

Il a donc été envisagé de faire **évoluer le cahier des charges** du dispositif afin de clarifier certains points et d'encourager le fait de prévoir des temps spécifiques dédiés à la réflexion.

Ainsi deux heures minimum exclusivement dédiées à la réflexion et au débat, c'est-à-dire **une ou deux séances uniquement orientées vers l'analyse critique**, devront à partir de maintenant figurer dans chaque proposition de parcours. Les autres temps d'analyse critique pourront, au choix et dans une optique d'équilibre, être répartis tout au long du parcours (autres séances dédiées, répartition au sein des temps d'atelier...).

Il a été également rappelé que ces heures font partie intégrante des 40 heures qui constituent un parcours et doivent donc obligatoirement se dérouler **en présence des élèves**. Les temps de préparation, réunions et échanges entre adultes – aussi importants soient-ils – ne doivent donc pas être considérés comme tels

D'un point de vue pédagogique, nous pouvons également rappeler que les programmes des cycles 3 et 4 vont dans ce même sens, dans la mesure où ils encouragent les élèves à « utiliser le langage oral pour présenter de façon claire et ordonnée des explications, des informations ou un point de vue, interagir de façon efficace et maîtrisée dans un débat avec leurs pairs, affiner leur pensée en recherchant des idées ou des formulations pour préparer un écrit ou une intervention orale » (cycle 3, 6<sup>ème</sup>).

Au cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>), sont également encouragés « l'expression des sentiments, des sensations et du jugement argumenté, la participation à des débats organisés ».

Le nouveau cahier des charges s'appliquera pour l'édition 2016/2017, il conviendra donc d'étudier de manière approfondie les effets de ces modifications lors des éditions futures.

### 3. Les acteurs du dispositif

De manière générale, on remarque que le dispositif s'appuie de plus en plus sur des « habitués » puisque cette année 60% des enseignants et 76% des structures ont déclaré avoir déjà mené un parcours lors des éditions précédentes. Ce chiffre est en constante progression et marque donc **un ancrage de plus en plus fort** du dispositif dans le paysage de la Seine-Saint-Denis.

#### ▪ Les enseignants

Comme nous l'avons vu, les enseignants sont de plus en plus nombreux à renouveler l'expérience des parcours. Cela démontre une adhésion forte au dispositif. Si cette « fidélité » des enseignants au dispositif est une bonne chose, il convient tout de même de rappeler que le renouvellement des équipes enseignantes impliquées doit rester un objectif car il est aussi nécessaire pour faire évoluer le dispositif et en maintenir la dynamique.

**Les liens existants entre le contenu artistique/scientifique des parcours et les enseignements** semblent également en progression, puisqu'en 2015/2016, 91% des enseignants disent avoir fait des liens entre les activités du parcours et leurs enseignements. Ils étaient 66% en 2010/2011.

De plus, cette année, seulement 24% des enseignants ont porté un projet seul. Pour comparaison, en 2014/2015 ils étaient 34% à avoir porté un parcours seul et 43% en 2013/2014. On remarque donc que **le travail en équipe** se développe d'année en année et permet ainsi une approche pluridisciplinaire renforcée. Il s'agit d'une réelle progression dans la mise en œuvre du dispositif qu'il convient de saluer.

Cependant, il apparaît que peu de liens sont tissés lorsque plusieurs projets se déroulent dans le même établissement. En effet, à l'interrogation « Le parcours a-t-il été articulé avec d'autres projets de l'établissement », 73% des enseignants répondent non (ils étaient 78% l'année dernière, ce chiffre est donc relativement stable).

**La question du partage et de la valorisation** des travaux et productions des élèves se pose alors. Si le travail en équipe autour d'un même projet se développe de manière exponentielle, la question du rayonnement et de la mise en lien des différents projets d'éducation artistique et culturelle au sein du collège reste entière.

Un point a également été ajouté dans le cahier des charges pour l'édition 2016/2017 incitant les acteurs à construire leur parcours avec « pour ambition de créer du lien avec d'autres projets qui se mèneront dans l'établissement » et de prévoir « des temps d'ouverture (chantiers d'étape, rencontres avec d'autres classes) ». Il conviendra donc aussi d'évaluer la mise en œuvre de ce point dans le futur.

#### ▪ L'équipe de direction du collège

En 2013 et 2014, un questionnaire à destination des chefs d'établissement avait été établi. Sa vocation était de sonder (suite à plusieurs retours en ce sens) les difficultés auxquelles les principaux pouvaient être confrontés au moment de l'appel à projets, et notamment le niveau de sollicitation de la part des structures culturelles et l'impact que cela peut avoir sur le fonctionnement du plan départemental.

A l'étude des réponses obtenues lors de l'édition précédente, on remarquait que les chefs d'établissement recevaient majoritairement entre 5 et 20 propositions de parcours.

47% jugeaient ce nombre « adapté », alors que l'autre moitié (50%) jugeait que cela était « trop important ». Lorsqu'on leur demandait de qualifier la phase de choix des parcours (c'est-à-dire la période allant du mois de mars jusqu'à la clôture de l'appel à projets fin mai), 59% estimaient que le déroulement était « bon » et 23% « moyen ». Dans de plus rares cas, certains chefs d'établissement estimaient que cette phase se déroulait « difficilement » (5%) ou « très bien » (12%).

On a donc pu en conclure que des difficultés existaient mais qu'elles étaient tout de même à relativiser, le mécontentement ne semblant pas si élevé.

Après deux années, le questionnaire n'a pas été renouvelé, l'objectif étant dès le début d'effectuer une consultation ponctuelle.

Toutefois, il convient de rappeler que, si **les démarches menées par les structures culturelles auprès des collèges** sont nécessaires pour nouer un premier contact, cela doit toutefois être effectué de manière **mesurée et ciblée**. L'envoi « en masse » d'emails aux chefs d'établissement peut, en effet, s'avérer contre productif.

#### ▪ Les artistes et scientifiques

On remarque que la part d'artistes n'ayant jamais participé au dispositif tend quant à elle à baisser de manière constante depuis 2010. En effet, en 2013, ils n'étaient plus que 45% environ. Toutefois, on note depuis deux ans que ce chiffre remonte. En effet, en 2014-2015, 58% des artistes/scientifiques ayant mené des parcours sont nouveaux dans le dispositif. Ils sont 54% en 2015/2016.

Cette remontée peut s'expliquer par les efforts fournis par les structures pour **renouveler les projets artistiques proposés**. Cette évolution répond donc tout à fait à la volonté, que nous avons souvent rappelé, de rester vigilant au maintien d'un taux de renouvellement qui ne soit pas trop bas, garant du dynamisme et de l'évolution du dispositif.

Il ressort également que les artistes/scientifiques intervenants sont, en grande majorité, **familier des expériences de ce type**. En effet, ils sont 84% à déclarer avoir déjà eu des expériences de ce type auparavant (intervention en milieu scolaire, ateliers de pratique, etc.).

Ce chiffre reflète bien la tendance actuelle qui voit les actions d'éducation artistiques et culturelles (ou actions culturelles) se développer dans le paysage culturel.

On peut aussi noter que, dans la grande majorité des cas, une satisfaction quant à la relation nouée avec le ou les professeurs référents du parcours est évoquée. Cependant certaines difficultés demeurent en particulier en matière de partage des rôles. En ce sens, les questions de discipline sont les plus souvent évoquées et nécessite de bien définir la place de chacun. Des temps de réajustement réguliers et le travail d'accompagnement de la structure culturelle sont ici des facilitateurs.

## ▪ Les structures culturelles et scientifiques

**Une adhésion forte** chez les structures est encore cette année à soulever, de plus en plus d'entre elles déclarant avoir déjà mené un parcours CAC par le passé. En effet, le taux de renouvellement (c'est-à-dire le taux de nouvelles structures entrant dans le dispositif) a baissé depuis 2010, passant de 35% à 23% en 2015.

Depuis trois ans, ce taux semble se stabiliser autour d'1/4 des participants, démontrant que le dispositif est maintenant bien connu et appréhendé par les structures culturelles et scientifiques. Il convient, là aussi, de rester vigilant à maintenir ce seuil pour permettre au dispositif de ne pas s'enfermer dans une forme de « routine ».

Au-delà de la préparation du parcours, **le rôle des opérateurs culturels** tend à se structurer de plus en plus. En effet, on remarque que depuis 2010 l'implication des structures dans les parcours a nettement progressé et s'est diversifiée.

Si l'accompagnement de l'artiste/scientifique est resté stable à un niveau élevé, on note une augmentation constante depuis 2010 concernant les trois autres types d'accompagnement (présence lors des séances en qualité d'observateur, accueil des élèves au sein de la structure et intervention lors des séances en classe). Les structures développent donc leur rôle et sont de plus en plus présentes auprès des artistes, ce qui est très positif.

Toutefois, certaines structures culturelles soulignent à nouveau à quel point il peut être **difficile d'entrer en contact avec les collègues**. Pour celles qui ont une habitude de travail avec les établissements, la prise de contact est assez aisée. En revanche, pour les petites structures ou celles qui souhaitent s'investir pour la première fois dans ce type d'action la démarche s'avère compliquée.

Une dissymétrie importante existe donc entre les petites ou nouvelles structures et celles plus grandes ou plus habituées à investir ce champ d'action. Cette dissymétrie apparaît également entre certains chefs d'établissement très sollicités et des professeurs qui peinent à avoir accès aux propositions de parcours.

## Conclusion

Le bilan de cette septième édition nous montre que « La Culture et l'Art au Collège » reste un **dispositif bien ancré** dans le paysage de la Seine-Saint-Denis. Les différents acteurs (enseignants, chefs d'établissement, artistes et structures) restent fortement impliqués et permettent ainsi au Plan départemental de maintenir son niveau d'exigence élevé dans la mise en œuvre des parcours.

Les années 2015 et 2016 ont été marquées par des difficultés concernant l'organisation des temps de sortie, du fait du renforcement du plan **Vigipirate** suite aux attentats des mois de janvier et novembre. Néanmoins, comme nous l'avons vu, la conjugaison des efforts des équipes éducatives et des acteurs culturels (artistes et structures culturelles) a permis aux élèves de bénéficier de parcours de qualité et de remplacer, quand cela était nécessaire, les sorties annulées par d'autres propositions (sorties plus proches, interventions extérieures, heures d'ateliers supplémentaires, etc.)

En termes de **partenariat**, les démarches de bilan ont été plus fortement harmonisées entre **l'Education nationale et le Conseil départemental** pour cette édition. Ainsi les questionnaires à destination des enseignants ont été réalisés et diffusés en commun.

Le partage des résultats et la confrontation des analyses a permis, cette année encore, de faire ressortir un bon nombre de réflexions communes, telles que la question des temps de débat/ temps réflexifs ou celle de la valorisation et mise en commun des travaux menés dans le cadre des parcours CAC au sein d'un même établissement. Ces éléments ont été intégrés dans le cahier des charges de l'édition 2016/2017 et pourront donc produire leurs effets dès l'édition à venir.

L'année 2016/2017 s'ouvre sur de nouvelles perspectives avec la mise en œuvre de **la réforme du collège** et notamment les EPI - Enseignements Pratiques Interdisciplinaires - qui vont entrer en résonance avec les parcours CAC (et plus largement l'ensemble des dispositifs d'Education artistique et culturelle). Le PEAC - **Parcours d'Education artistique et Culturelle de l'élève** – devrait également permettre un renforcement de ce processus.

L'enjeu futur sera donc d'étudier comment ces nouvelles dynamiques cohabitent au sein du collège et comment elles peuvent se nourrir les unes les autres.